

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 avril 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2668 rue Prieur

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0010 :

La demande de dérogation mineure 2026-0010 vise à :

- Permettre la construction d'un garage détaché comportant une porte de garage de 3,66 mètres de hauteur, alors que la hauteur maximale permise pour une porte de garage faisant front à la rue est de 3,01 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 26 mars 2026.

(signé)

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint